



Guide méthodologique relatif aux évaluations du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
Service à compétence nationale
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13
www.injep.fr
www.experimentation.jeunes.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 93 22

METHODES D'EVALUATION DES EXPERIMENTATIONS SOCIALES¹

Aude Kerivel

QU'ENTEND-ON PAR EXPERIMENTER ?

Nous pouvons retenir deux définitions du terme expérimentation.

Du point de vue littéral, une expérimentation désigne « une méthode scientifique reposant sur l'expérience et l'observation contrôlée pour vérifier des hypothèses »².

Dans une acception scientifique, il s'agit de construire un contrefactuel permettant la mesure de la relation causale³. L'expérimentation passe donc par le tirage au sort d'une population qui va bénéficier d'un dispositif et d'une population qui n'en bénéficiera pas. Cette définition est celle de l'expérimentation sociale telle qu'elle a été développée aux Etats-Unis dans les années 1980 par le gouvernement Reagan. En France, l'expérimentation est introduite notamment par l'intermédiaire du JPAL⁴, qui l'inscrit dans le champ de l'économie en empruntant certaines notions propres à la discipline.

L'appropriation du terme par le champ politique a donné lieu à une définition plus large de la notion. L'expérimentation étant parfois utilisée pour parler d'expérience⁵, soit la mise en œuvre à petite échelle d'un dispositif et l'occasion de procéder à une évaluation. Du point de vue politique, l'objectif d'une expérimentation est de mesurer les effets d'un dispositif et ses conditions de mise en œuvre afin de l'essayer, dans son ensemble ou en partie. L'expérimentation nécessite un certain nombre d'étapes préalables et de questionnements méthodologiques dont fait partie l'expérience.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) retient cette seconde définition, plus large que la première, tenant compte des temporalités et favorisant l'émergence de dispositifs. La définition scientifique est toutefois régulièrement mobilisée lorsque la méthode de l'expérimentation aléatoire ou quasi aléatoire est utilisée. En résumé, l'approche de l'expérimentation par le FEJ peut être résumée de la manière suivante :

« un projet innovant + un protocole scientifique d'évaluation = une expérimentation ».

¹ Ce document s'inscrit dans la continuité du *Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales à l'intention des porteurs de projets*, du 06/04/2009 rédigé par les membres du Conseil scientifique du FEJ.

² Définition du dictionnaire Larousse, 2017.

³ Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales, FEJ, 2009, p.5.

⁴ Le J-PAL (Laboratoire d'Action contre la Pauvreté), est un réseau de 161 chercheurs affiliés dans 52 universités du monde entier. Les missions consistent à lutter contre la pauvreté en prenant soin que les politiques sociales s'appuient sur des preuves scientifiques.

⁵ Le mot « *experiment* » en anglais, est la traduction à la fois des termes « expérience » et « expérimentation ». En effet, le terme « expérimentation » se traduit par *experiment*, *experimentation* ainsi que *testing* et le terme « expérience » se traduit par *experience* et *experiment*.

LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE : UN LABORATOIRE, UNE DEMARCHE

Il est souvent fait référence à la sphère médicale et ses essais cliniques ou à l'agronomie lorsque l'on essaie de retracer la parenté de l'expérimentation sociale (L'Horty et Petit, 2011, Faveraux, 2014 ; Jatteau, 2013). La transposition des expériences médicales au domaine social se développe à partir des années 1960 aux Etats-Unis notamment pour évaluer l'impact de dispositifs d'aide financière ou sociale ou encore des programmes de mobilité résidentielle. En France, les lois pour l'IVG et pour le RMI ont été les premiers exemples « de mise à l'essai »⁶ d'une politique publique pendant une durée expérimentale, avant qu'un projet de loi pérennise les dispositifs. Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse est le premier grand dispositif dédié à l'expérimentation en France⁷.

Lancement et fonctionnement du FEJ

En 2009, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse est créé par le Haut-commissaire à la Jeunesse, et la première vague d'appels à expérimentation est lancée. Il s'agit de mener des expérimentations pour répondre aux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes à partir du Livre Vert « Reconnaître la valeur de la Jeunesse » afin de dégager des enseignements susceptibles de nourrir les politiques publiques. Il fait partie des « *public sector innovation labs* » qui représente une nouvelle approche des politiques publiques et de leur conception en Europe et ailleurs. (McGain, and all., 2018)

Depuis 2016, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, est rattaché à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse.

Le FEJ fonctionne par le biais d'appels à expérimentations (ou expériences ou dispositifs), sur des sujets définis, dans un temps et un territoire limités et soumet les dispositifs à un « examen rigoureux et public des projets d'ambition nationale » (Gurgand, Valdenaire, 2012, p.28). L'ambition est d'identifier via la mise en œuvre d'actions de terrain et par les résultats et enseignements des évaluations des solutions innovantes, efficaces et efficientes aux difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours.

Un laboratoire au croisement de la recherche, du politique, des acteurs de terrains, au service des jeunes et des politiques de jeunesse

⁶ Le mot expérimentation n'était pas utilisé à ce moment-là.

⁷ Le FEJ a été créé par la LOI n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (art. 25) et ses modalités de fonctionnement explicitées par le Décret n° 2011-1603 du 21 novembre 2011 relatif au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes.

L'une des singularités du FEJ est ainsi d'avoir pour ambition d'expérimenter pour produire des enseignements sur le champ de la jeunesse et des politiques jeunesse. Ainsi, les questions théoriques mises à l'épreuve de l'empirisme visent à être au plus proche des enjeux de la jeunesse et des problèmes rencontrés par les jeunes sur le territoire. A l'origine de chaque expérimentation, il y a une question, une hypothèse formulée théoriquement qui vise à être vérifiée ou réfutée empiriquement. L'attribution d'une allocation à des jeunes ni en études ni en formation pour financer leurs projets d'orientation facilite-t-elle leurs études ou leur accès à l'emploi ? La formation à la création d'entreprise permet-elle à des jeunes peu diplômés, vivant dans des quartiers prioritaires des politiques de la ville de devenir entrepreneur ? L'aide à la mobilité matérielle par le financement du permis de conduire favorise-t-elle l'autonomie des jeunes ?⁸ Ces questionnements s'appuient sur des hypothèses théoriques qui sont mises à l'épreuve du terrain afin d'être validées ou invalidées.

Le FEJ ne prend pas position pour un cadre théorique ou idéologique plutôt qu'un autre et teste parfois plusieurs hypothèses différentes pour répondre à un même problème, afin de mettre en perspective les résultats évaluatifs. Face aux « inégalités sociales et migratoires » à l'école, repérées par le Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO)⁹, est-il pertinent de cibler les élèves les moins enclins à la réussite scolaire et de travailler à leur motivation et leur persévérance ou est-il préférable d'œuvrer à produire de la mixité sociale dans les établissements scolaires ?¹⁰

Si la notion de généralisation est souvent présentée comme un des enjeux de l'expérimentation, ce n'est pas toujours le cas. Les questionnements peuvent être territorialisés et répondre à un problème délimité, et dans ce cas la généralisation sur l'ensemble du territoire n'est pas l'objectif. Ainsi, la question de la valorisation du bilinguisme à l'école élémentaire pour améliorer l'apprentissage du français en Outre-mer prend en compte l'existence des langues parlées au quotidien sur ces territoires pour répondre au problème de l'illettrisme encore trop important sur des territoires spécifiques. Que les expérimentations posent ou non d'emblée la question de la généralisation, elles visent toutes à produire de la connaissance sur une base scientifique.

Entre top-down et bottom-up

Les différents objectifs du FEJ le conduisent à se situer entre logique descendante (« top-down ») et ascendante (« bottom-up »). Nous pouvons parler de « top-down » quand des expérimentations sont lancées par le gouvernement pour tester une politique avant de la généraliser (ce fut le cas du RCA¹¹ et de la Garantie jeunes par exemple) et de « bottom

⁸ Les trois exemples proposés ont donné lieu à des expérimentations mises en place entre 2009 et 2016 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

⁹ CNESCO, *Inégalités sociales et migratoires : Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?* Rapport scientifique, 2016.

¹⁰ Ce questionnement a donné lieu à deux expérimentations : l'une visant à des interventions auprès des collégiens en réseaux d'éducation prioritaire promouvant la persévérance et la confiance en soi, l'autre visant à répartir les élèves dans des collèges en assurant une mixité sociale dans chacun des collèges.

¹¹ L'expérimentation du Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA) consistant à proposer aux jeunes un accompagnement renforcé vers l'emploi assorti d'une sécurisation financière pendant cette période a conduit le

up », lorsque les acteurs de terrains du champ de la jeunesse sont sollicités pour proposer des dispositifs à partir de leur expérience de terrain. Les méthodes d'évaluation et les types de résultats vont être conditionnés par ces logiques qu'il convient de repérer.

Trois acteurs principaux : Le FEJ, les porteurs et les évaluateurs

L'expérimentation n'est possible que par un travail de collaboration entre plusieurs acteurs. La démarche du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse s'appuie principalement sur trois acteurs principaux souvent accompagnés de différents partenaires qui diffèrent au regard du sujet, des territoires et des publics concernés.

Les trois acteurs principaux que sont le FEJ, les porteurs et les évaluateurs ont différents rôles à jouer pendant le temps délimité d'expérience du dispositif ou d'expérimentation.

Le FEJ occupe ainsi la place de l'initiateur, de l'organisateur et du financeur du cadre expérimental. Mais il est aussi à l'intersection entre d'une part, les porteurs de projets (ou collectifs de porteurs), tels que des collectivités territoriales, établissements publics ou privés, associations ou entreprises, qui ont l'expérience de mener des projets, et surtout connaissent le public qu'il s'agit d'atteindre, et d'autre part, les évaluateurs, des équipes de chercheurs, universitaires ou laboratoires publics ou privés, qui maîtrisent et mettent en œuvre les méthodes d'évaluations.

Plus précisément, le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse** a pour mission de lancer des appels à expérimentation en proposant des thématiques qui font l'objet d'enjeux à investiguer et d'hypothèses à tester. Il peut également être sollicité directement par des binômes porteurs-évaluateurs, des équipes de porteurs ou d'évaluateurs seuls. Dans les cas classiques d'appels à expérimentation, le FEJ sélectionne, souvent dans le cadre d'un comité (composé d'experts internes ou externes au FEJ en fonction du sujet) les potentielles expérimentations ou dispositifs dont l'évaluation permettra la production de connaissance. Les porteurs sont mis en relation avec des équipes d'évaluateurs, au regard de la maturation du projet en lui-même et de la possibilité ou non de construire un contrefactuel (permettant la mise en œuvre d'une expérimentation aléatoire). Le FEJ accompagne l'élaboration d'une problématique évaluative et d'indicateurs ainsi que la construction des outils de recueil de données. Durant le déroulement de l'expérimentation ou de la mise en œuvre du dispositif évalué, le FEJ accompagne le porteur et l'évaluateur et organise des temps de rencontre, de réflexion et de mise en commun des méthodes, et des premiers résultats. Puis le FEJ met en perspective par la valorisation et la capitalisation des résultats des évaluations afin de les mettre à disposition des décideurs de politiques publiques nationales ou locales, des acteurs de terrain et du monde de la recherche.

Les porteurs de projets (ou collectifs de porteurs) tels que des collectivités territoriales, établissements publics ou privés, associations ou entreprises proposent une expérimentation ou un dispositif en testant une solution à l'un ou à plusieurs des problèmes soulevés par l'appel à expérimentation. Au regard de l'évaluation possible, ils peuvent-être conduits à adapter le projet en question, en tirant au sort des bénéficiaires,

FEJ a des préconisations ayant influencé la mise en place du dispositif de droit commun Garantie jeunes, en cours aujourd'hui.

en décalant dans le temps le fait de bénéficier d'une action, ou en proposant des types d'actions dont les effets sont à comparer. Tout au long de la démarche, le porteur va faire en sorte que l'action soit mise en place de manière homogène sur les terrains et que l'idée de départ puisse être effectivement réalisée par les acteurs en relation directe avec les jeunes.

L'équipe d'évaluateurs, issue du monde de la recherche (centres de recherche, des laboratoires universitaires, des agences ou cabinet de conseil), en économie, sociologie, science politique, pédagogie, psychologie, linguisme, maîtrisant les méthodes d'évaluation ainsi que les sujets dont il est question en utilisant les savoirs-faires disciplinaires.

Il s'agit, de construire un protocole évaluatif afin de regarder de manière externe et indépendante les effets de l'expérimentation ainsi que ses conditions de mise en œuvre.

Il va s'agir de co-construire une problématique évaluative, mais surtout de dégager des indicateurs pertinents au regard des questions, de l'action et du public visé. Les résultats et enseignements ont pour ambition de nourrir les politiques publiques nationales et territoriales, mais aussi l'activité et les pratiques du porteur de projet lui-même. Ils peuvent aussi entraîner la publication d'articles scientifiques.

La constitution d'un binôme porteur de projet/évaluateur par le FEJ sur la base d'appels à projet peut être synthétisée de la façon suivante :

Une structure porteuse de projet + une équipe d'évaluateurs = des expérimentateurs

DES PREMICES A LA REALISATION D'EXPERIMENTATION

La preuve de l'efficacité et les enseignements : deux types d'objectifs

Pour comprendre l'organisation du FEJ, il faut revenir aux objectifs de celui-ci. Il s'agit d'une part, de faire la preuve de l'efficacité des dispositifs expérimentés et d'autre part, de produire des enseignements mobilisables par les politiques et les acteurs.

L'idée originelle de l'expérimentation sociale s'appuie sur la nécessité de « politiques par la preuve » (« *evidence-based policy* ») et donc sur la mesure rigoureuse d'impact d'une politiques publiques avant sa mise en œuvre généralisée. Le programme est-il efficace ? Si oui, il est donc possible de le mettre en œuvre tel quel ?

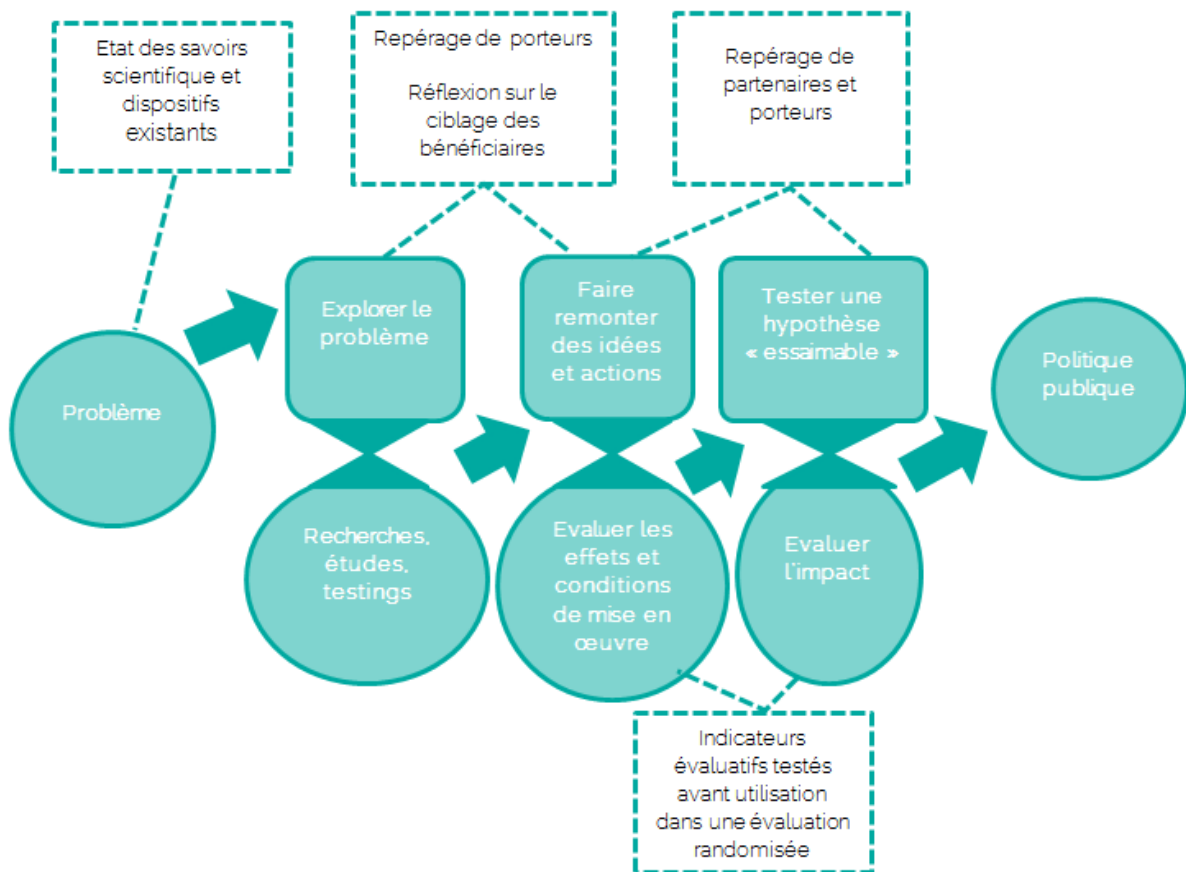
Mais l'autre objectif du FEJ est de dégager des enseignements d'une *expérience en train de se faire* sur des enjeux qui concerne la jeunesse en faisant remonter des idées et des actions par l'évaluation des effets et des conditions de mise en œuvre d'un dispositif.

Des étapes, de l'expérience à l'expérimentation

En 10 ans de lancement et d'accompagnement d'expérimentations, le FEJ a montré qu'il est difficile de penser une politique publique sur un sujet encore peu exploré ou de trouver des porteurs et partenaires solides qui effectueraient un changement radical de

pratique. Parce qu'entre l'idée et la réalisation existent des étapes intéressantes à observer, le FEJ est garant de l'adaptation d'un questionnement évaluatif et d'une méthode adaptée.

Le questionnement évaluatif au croisement de trois temporalités



La mise en place d'une expérimentation nécessite de réaliser préalablement un état des savoirs scientifiques et un repérage des dispositifs existants sur le sujet. Lorsque le problème requiert une exploration approfondie, une étude ou un *testing* peut être lancé par le FEJ. Cette étape permettant de repérer des potentiels porteurs, et de réfléchir sur le ciblage de populations bénéficiaires.

La plupart du temps, des recherches existent préalablement à un appel à projet, permettant de faire remonter des idées et actions. Souvent ce type de dispositif est accompagné lorsqu'il est *en train de se faire* et l'évaluation vise à regarder les conditions de mise en œuvre et les effets du dispositif. Cette étape, souvent réalisée au sein du FEJ, parfois hors du FEJ, est cependant toujours nécessaire à l'étape suivante. Parce qu'une

expérimentation qui vise à être généralisée nécessite toujours une problématique délimitée, un dispositif clair et circonscrit, ainsi qu'un échantillon de bénéficiaires de grande taille et une population témoin qui lui est comparable, il s'agit de mesurer l'impact de ce dispositif pour le généraliser à l'échelle locale ou nationale, et l'inclure dans une politique de droit commun en direction des jeunes.

Ces différentes temporalités conditionnent les questionnements évaluatifs qui leur sont associés et les méthodes de recueil de données utilisées.

LES METHODES D'EVALUATION

Ainsi, parce que les questionnements évaluatifs dépendent des étapes de l'expérimentation, les méthodes d'évaluation ne peuvent qu'être variées. Parce qu'elles répondent à des questions différentes, elles ont des fonctions complémentaires. Ainsi la logique « top-down » qui entraîne des expérimentations aléatoires précède une logique plus proche du « bottom up », suivant ainsi l'évolution de la démarche FEJ.

L'expérimentation aléatoire¹² ou quasi aléatoire : la mesure de l'efficacité

L'expérimentation aléatoire ou randomisée permet de se prononcer sur l'efficacité et les variables d'intérêt du programme. Cette méthode repose sur l'observation d'un groupe test bénéficiant du dispositif et d'un groupe témoin qui n'en bénéficie pas. L'expérimentation aléatoire vise à produire, par la manipulation, un contre-factuel permettant de comparer les effets d'un dispositif à « ce qui serait advenu dans un état de nature » (Gurgand, 2014) sans le dispositif.

Pour produire, par la manipulation, un contrefactuel, deux groupes de personnes sont constitués au hasard, à l'aide d'un tirage au sort (de manière aléatoire ou *random* en anglais). Ainsi l'expérimentation aléatoire s'appuie sur la volonté de mesurer l'écart entre résultat et situation dans l'état de nature, soit l'impact causal.

L'expérimentation aléatoire est donc plus qu'une démarche d'évaluation, puisqu'elle fait partie intégrante de l'élaboration du dispositif en lui-même. Pour cette raison, elle n'est pas toujours réalisable, lorsque le projet a démarré avant l'évaluation ou si la population non bénéficiaire risque de bénéficier indirectement du dispositif. De plus, d'autres méthodes sont favorisées pour des raisons éthiques, afin de ne pas priver certains jeunes qui n'auraient pas été tirés au sort de droits déterminants (tel qu'un logement).

Dans ces cas, lorsqu'on ne décide pas qui bénéficie du dispositif, plusieurs méthodes dites quasi-aléatoires peuvent être utilisées afin de reconstituer des groupes comparables *a posteriori*, en particulier :

La double différence vise à observer deux groupes, l'un bénéficiaire d'un dispositif et l'autre témoin à deux moments : avant et après le dispositif. En supposant que les deux

¹² Plusieurs autres notions peuvent-être utilisées dans la littérature. Artur Jatteau parle « d'expérimentation aléatoire » (Jatteau, 2013) et Fougère parle d'évaluation expérimentale (Fougère 2010). Nous choisissons ici le terme d'évaluation aléatoire utilisé entre autre par L'Horty et Petit (2011)

groupes auraient évolué de la même manière sans le dispositif, on mesure la différence entre les valeurs observées.¹³

La méthode d'appariement ou matching cherche à trouver pour chaque individu testé un individu identique du point de vue des caractéristiques observables (âge, sexe, CSP...) pour mesurer l'effet du traitement pour chaque individu. Il s'agit ensuite de faire une moyenne des effets individuels du dispositif pour obtenir un effet global moyen du dispositif expérimenté. Afin de faire correspondre des individus bénéficiaires d'un dispositif avec d'autres n'en bénéficiant pas, « on utilise la méthode des scores de propension, qui consiste à attribuer à chaque individu, test comme témoin, une probabilité de bénéficier du programme (déduite à partir des caractéristiques observables des bénéficiaires) ». Ainsi, il s'agit d'appareiller « chaque individu du groupe test avec un individu du groupe témoin qui a le même score de propension. »¹⁴

La régression par discontinuité mesure les différences de résultats entre les individus autour d'un seuil (définissant le fait d'avoir accès à un dispositif). L'effet du dispositif est observé par comparaison entre la population testée d'un côté du seuil et la population témoin de l'autre côté du seuil¹⁵.

Ces méthodes sont permises par la passation de questionnaires en direction des bénéficiaires des dispositifs mais peuvent aussi utiliser des données produites par les organisations : fichier de gestion sur les entrées et sorties de dispositifs, ou statistiques internes (notes ou résultats d'examens au sein de l'éducation nationale par exemple).

Méthode de comparaison avant et après : regarder ce qui bouge dans le système

La comparaison d'une situation avant dispositif et d'une situation après un dispositif permet de regarder les effets d'un dispositif sur le système et l'ensemble de ses membres.

Il s'agit ici de recueillir par questionnaire ou entretien les situations des acteurs concernés par l'expérimentation, avant, puis après la mise en œuvre d'un dispositif. L'objectif est de comparer la situation à deux moments en regardant les positions, les expériences et les points de vue des différents acteurs concernés directement ou indirectement par le dispositif. Le fait que d'autres éléments extérieurs puissent impacter les acteurs que le dispositif (d'une année à l'autre, les jeunes grandissent par exemple) conduit à prendre des précautions pour parler d'impact (sauf si l'évolution de la population est comparée avec l'évolution d'une population témoin). La mise en perspective des expériences des uns et des autres permet de rendre compte de l'évolution d'un système et des effets d'un dispositif sur chacun des membres de ce système. Le fait que les pratiques évoluent chez

13 Behaghel L., Crepon B., Gurgand M., et al. « L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi », *Revue française d'économie*, vol. xxviii, no 1, 2013, pp. 123-158.

14 Arceneaux K., Gerber A. S., Green D. P. « Comparing experimental and matching methods using a large-scale voter mobilization experiment » *Political Analysis*, vol. 14, no 1 2006, pp 37-62.

15 Fack G., Grenet J. « Improving college access and success for low-income students: evidence from a large need-based grant program » *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 7(2), 2015.

l'ensemble des acteurs concernés (jeunes, parents, professionnels, partenaires) est une donnée importante qui peut être rendue visible par cette méthode d'évaluation.

Méthode *in itinere*¹⁶: comprendre les conditions de mise en œuvre

L'évaluation *in itinere* porte davantage sur la cohérence, la pertinence d'un dispositif et permet de produire de la connaissance sur une situation et sur un dispositif en cours de construction, voir en co-construction. Il s'agit de comprendre un dispositif et sa mise en œuvre du point de vue de l'ensemble des acteurs inscrits dans un contexte spécifique (territoire). Les outils de recueil de données que sont les observations participantes ou non participantes, les entretiens directifs, semi-directifs ou non directifs, les entretiens *in situ*, les focus groupes, ainsi que d'autres méthodes qui peuvent être innovantes et surtout le plus appropriées possible au contexte et au sujet. Ainsi, un travail sur le recueil de données à partir par exemple de photographies, ou de « questionnaires ludiques »¹⁷ est possible¹⁸. De même les monographies de structures, ou les cartographies des réseaux¹⁹ pour comprendre les réseaux d'acteurs et de partenariats sont autant d'outils utilisés dans une évaluation *in itinere*. Ce type de méthode peut conduire à repérer des besoins ou des atouts invisibles au départ, voire de faire rectifier une question théorique en lien avec les problèmes du terrain, elle peut également permettre de faire émerger une problématique de terrain.

LA SITUATION EXPERIMENTALE ET LA NECESSITE DE COMBINER PLUSIEURS METHODES

Comme nous l'avons énoncé, la logique opérationnelle, entre « top down » et « bottom up », du FEJ a conduit à s'appuyer sur des méthodes variées : expérimentation aléatoire pour la première logique, évaluation par comparaison et *in itinere* lorsqu'on est davantage proche de la seconde logique.

Diversifier les méthodes pour s'adapter à des contextes variés

Si le choix des méthodes d'évaluation est déterminé par des questionnements, il l'est aussi par la faisabilité de leur mise en œuvre. Ce point est extrêmement important, afin de ne pas produire des données déconnectées de la réalité.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse vise à proposer d'expérimenter des dispositifs par exemple en direction de jeunes décrocheurs, ni en emploi, ni en formation, parfois illettrés, désaffiliés, etc... dans des contextes parfois plus ou moins institutionnalisés. Des expérimentations doivent pouvoir être mises en place dans ces différents contextes, en direction des différentes populations, en s'appuyant sur des professionnels plus ou

¹⁶ Les termes évaluation chemin faisant, concomitante, en continu ou au fil de l'eau sont aussi utilisés pour désigner ce type d'évaluation.

¹⁷ Kerivel Aude, « Recueillir l'expérience d'enfants : de la théorisation enracinée à l'innovation méthodologique. Violence, harcèlement et empathie du point de vue d'élèves de 9 à 12 ans », *Approche inductive*, volume 2, numéro 2, automne 2015, pp. 95-128.

¹⁸ Les outils de recueil de données présentés ici peuvent tout à fait être utilisés dans le cadre d'autres méthodes.

¹⁹ Rivat Emmanuel, Cathelineau François, Agence Phare, *Utiliser la cartographie pour comprendre les réseaux d'acteurs*, 2015.

moins sensibles à la culture évaluative. Le choix des méthodes ne peut pas faire fi de ces éléments de contexte. C'est pourquoi lors d'un appel à expérimentation, le FEJ sélectionne des expérimentations et expériences prometteuses et les méthodes d'évaluation qui leur correspondent au regard de la maturité du dispositif et du diagnostic de faisabilité dans un contexte donné.

Combiner les méthodes pour une approche plus complète de la réalité

Les différentes méthodes d'évaluation ont été présentées telles un choix à effectuer au regard de la logique, descendante et ascendante, de la maturité du dispositif en question, pour aboutir à une méthode pour un programme. Mais la combinaison de plusieurs méthodes est aussi le moyen d'être au plus proche de la réalité et d'optimiser le degré de connaissance.

Pour essayer, il faut savoir quel est l'impact du dispositif mais il faut aussi comprendre les conditions de sa mise en œuvre. Pour intégrer un dispositif ou un axe de dispositif dans le cadre plus global d'une politique de jeunesse, il faut analyser les changements dans les processus.

En effet, si « décrire la situation des bénéficiaires après leur passage par un dispositif », est indispensable, il s'agit également de « connaître le contexte initial et les acteurs en présence, et comprendre les processus mis en œuvre »²⁰. Ainsi, une évaluation randomisée ne pourra se passer d'un temps d'exploration sur le terrain et d'un recueil de données *in itinere* et se devra d'être complétée par une méthode permettant de mesurer les effets du dispositif sur les bénéficiaires. Pour mesurer l'impact d'une expérimentation, il faut avoir les bons outils de mesures. Un questionnaire, même passé à un échantillon important et représentatif, ne produira pas de connaissance si les questions ne correspondent pas à ce que vit la population de jeunes et aux enjeux qui sont les leurs.

Ainsi les différentes méthodes d'évaluations sont autant de moyen de produire les enseignements les plus complets nécessaires l'élaboration des politiques jeunesse à l'échelle territoriale ou nationale.

POUR ALLER PLUS LOIN

Arceneaux K., Gerber A. S., Green D. P. « Comparing experimental and matching methods using a large-scale voter mobilization experiment » *Political Analysis*, vol. 14, no 1 2006, pp 37-62.

Behaghel L., Crepon B., Gurgand M., et al. « L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi », *Revue française d'économie*, vol. xxviii, no 1, 2013, pp. 123-158.)21.

Bérard Jean, Valdenaire Mathieu, *L'expérimentation pour renouveler les politiques publiques ? La vie des idées*, 2013.

²⁰ Rouaud Pascal, Sulzer Emmanuel, Les démarches d'évaluation en question, Bref du CEREP, n°281 janvier 2011, p. 4

²¹ Behaghel L., Crepon B., Gurgand M., et al. « L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi », *Revue française d'économie*, vol. xxviii, no 1, 2013, pp. 123-158.

Bernard Gomel et Évelyne Serverin, « L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions », Travail et Emploi, 135 | 2013, 57-71.

Fack G., Grenet J. « Improving college access and success for low-income students: evidence from a large need-based grant program » American Economic Journal: Applied Economics, vol. 7(2), 2015.

Fougère D. « Les méthodes économétriques d'évaluation », Revue française des affaires sociales, n° 1-2, 2010, p. 124.

Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales à l'intention des porteurs de projets, V1 du 06/04/2009 rédigé par les membres du Conseil scientifique du FEJ.

Gurgand Marc, Que nous apprennent les expérimentations sociales ? Cours au collège de France, 21 février 2014.

Gurgand Marc, Valdenaire Mathieu, Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse et les politiques éducatives, Education et formations n°81, mars 2012, p. 28.

L'Horty, Yannick, et Pascale Petit. « Evaluation aléatoire et expérimentations sociales », Revue française d'économie, vol. XXVI, no. 1, 2011, pp. 13-48.

McGann Michael, Blomkamp Emma, Lewis M. Jenny, The rise of public sector innovation labs: experiments in design thinking for policy. Published online March 2018.